



COMMISSION PARTICULIERE
DU DEBAT PUBLIC SUR LA LIGNE
THT COTENTIN MAINE
Esplanade de la Gare
Chemin de Halage
BP 40326
50006 SAINT LO CEDEX

Réf. AL/LT - 4.3.3

Rennes, le 10 février 2006

Monsieur Le Président,

Par votre courrier du 31 janvier 2006, vous sollicitez notre appréciation sur le débat public de la ligne 400Kv Cotentin Maine afin de préparer la réunion de clôture du 14 février à Fougères.

Sur le déroulement du débat :

Si les points essentiels ont été abordés, il nous semble utile d'affiner la notion de "liberté d'expression" en particulier :

- Ce débat a souffert de l'absence d'un large débat national préalable sur la Loi d'Orientation de l'Electricité (LOE).
- La présentation du dossier par le maître d'ouvrage a été rendue difficile en raison de l'attitude des mouvements d'opposition, et notamment d'attaques personnelles inadmissibles.
- L'expression de l'opposition a mêlé des arguments divers et parfois contradictoires au gré des motivations des groupes ou individus sans approches globales qui auraient pu permettre de mieux comprendre leurs positions.
- L'expression de RTE s'est cantonnée dans un registre exclusivement technique lié à l'objet du débat, sans entrer dans un débat plus large de la politique énergétique grand ouest.
- L'omniprésence de certains responsables associatifs, relayée de fait par les animateurs des débats qui leur ont (trop ?) donné la parole, a considérablement réduit les possibilités de débat avec la salle.

REÇU le 13 FEV. 2006



Confédération Française Démocratique du Travail
Union Régionale Bretagne
17 quai Châteaubriand B.P. 80133 35101 Rennes cedex 3
tél. 02 99 78 51 40 fax 01 41 30 99 43 e-mail bretagne@cfdt.fr

Nous avons donc assisté à un débat extrêmement polarisé, sur deux approches différentes. C'est peut-être la loi du genre. Mais, finalement, qu'en retire le citoyen qui n'a eu que la presse comme relais des contenus des réunions publiques ?

Ce débat illustre assez bien les dérives dans l'usage de la démocratie participative quand la parole est confisquée par des mouvements organisés qui, surfant sur les émotions et les inquiétudes du public, acquièrent un droit à la parole bien supérieur à ce qu'ils représentent réellement dans la société. La démocratie participative devient, de fait, représentative mais sur des règles totalement arbitraires. La conséquence en est que les citoyens n'ont quasiment pas la parole et les organisations à la représentativité mesurée ont proportionnellement peu voix au chapitre.

Sur les réponses apportées :

La question énergétique est ouverte en permanence. Par conséquent, les réponses apportées seront toujours insuffisantes. Toutefois ce processus de débat a manqué de pédagogie. Il était nécessaire d'avoir des bases communes pour qu'avant de débattre d'un sujet aussi complexe, les auditeurs aient aussi des points de référence afin de mieux comprendre et se forger un avis. La rédaction du cahier d'acteur de la CFDT a eu pour ambition de contribuer à cet objectif ambitieux qui s'inscrit dans la durée. D'ailleurs, notre organisation est sollicitée par différents responsables politiques, économiques et associatifs pour expliquer sa démarche et poursuivre la réflexion.

Sur les suites :


La décision de poursuite du projet EPR N3 par EDF est déterminante pour la suite. Dans cette hypothèse, il apparaît que l'exigence de transparence doit être la règle tant pour les phases de concertation que pour les travaux et les indemnités.

La prise en compte d'un certain nombre d'avis émis lors des débats et les engagements formulés par RTE doivent être tenus, sinon c'est le processus du débat public qui devient mort-né.

Les Unions Régionales CFDT Pays de la Loire et Bretagne vont poursuivre leurs réflexions en intégrant le maximum d'éléments de compréhension. Elles informeront leurs adhérents via les syndicats et sections syndicales, de la teneur des débats, sachant que l'énergie est un élément fortement structurant des conditions de vie et de travail. Nous restons donc prêts pour la poursuite de la réflexion.

Veillez agréer, Monsieur Le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour les Unions Régionales CFDT Bretagne et Pays de la Loire,

 Alain LE MENN.